

de la part de ce journal est aussi inexplicable que celle d'un de mes confrères qui figure comme un des héros dans le rapport de la *Gazette*.

“ Je suis, Monsieur,

“ Votre, etc.,

“ H. HOWARD, M. D.

“ Montréal, 21 juin 1879.”

Que le Dr. Howard soit abonné à la *Gazette* depuis trente ans, peu nous importe ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se contente de nier ; aussi lui est-il très facile de nier l'exactitude des faits sans apporter de preuve à l'appui de sa dénégation.

Cette lettre porte deux accusations très-graves : l'une, contre les Dames Religieuses de la Providence : l'autre, contre un médecin distingué.

Le Dr Howard tend à insinuer qu'en faisant son devoir, il a nuï aux intérêts pécuniaires des contracteurs, les Sœurs de la Providence. *Hinc illæ lacrymæ*, dit-il.

Pour qui connaît nos institutions de charité, personne ne doute de l'esprit de sacrifice et de dévouement qui anime les nobles et généreuses Dames qui en ont la direction. Certainement, ce n'est pas des contracteurs de l'Asile de la Longue Pointe dont on peut dire au sujet de leurs intérêts pécuniaires : *Hinc illæ lacrymæ*.

Je ne veux d'autre preuve de leur désintéressement que leur répugnance à chasser ces pauvres créatures abandonnées, bien que le gouvernement eut spécifié que leur entretien serait, depuis la date de l'ordre émané, à la charge des Sœurs.

Comprenant la sublimité de la mission qui leur était confiée, elles faisaient appel à leur charité et à leur dévouement pour travailler dans l'intérêt général de la société et non pour leurs intérêts pécuniaires.

Le médecin, lui aussi, doit être un homme assez ferme et